

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le treize mars, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 50 Présents : 32 Votants : 36	Date de convocation : 27 février 2025 Référence : 08_CS_13_03_25
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. MACIAN Aurélio, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. BUGUELLOU Gérald, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul,

Délégués TITULAIRES excusés : M. BELDA José, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, Mme FAURE Monique, M. LEY Pierre, M. ONDET Jean-Michel, Mme VAQUIER Martine,

Délégués TITULAIRES absents : M. RAYMOND Vincent, Mme CARDONA Nathalie, M. DECOUZON David, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe,

Délégués SUPPLEANTS présents :

- M. GUINARD Franck (remplace Mme DUCHALET Céline),
- M. DROUIN Franck

Procurations :

- M. BELDA José donne pouvoir à M. SCHAAL Philippe
- M. DUARTE Bruno donne pouvoir à M. DESCHAMPS Maurice
- Mme FAURE Monique donne pouvoir à Mme BLANZAT LERNOULD Myriam
- M. LEY Pierre donne pouvoir à M. DERRE Joël-Michel

N°08_CS_13_03_25**OBJET : Compte administratif 2024 - Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 23 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal,

Le Président expose aux membres du conseil syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Président quitte la séance et le conseil syndical siège sous la Présidence de Mme BLANZAT LERNOULD Myriam, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2024	2 274 161,25 €
Dépenses 2024	- 2 144 675,13 €
Résultat de l'exercice 2024	129 486,12 €
Excédent 2023 reporté	1 520 365,07 €
Excédent de clôture 2024	1 649 851,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2024	2 459 935,18 €
Dépenses 2024	- 1 777 084,26 €
Résultat de l'exercice 2024	682 850,92 €
Excédent 2023 reporté	515 980,98 €
Restes à réaliser (R - D)	- 713 050,71 €
Excédent de clôture 2024.....	1 198 831,90 €

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le **13 mars 2025**,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
MACIAN Aurélio

